



## Guide de déclaration pour les paiements spéciaux



Bon nombre de répondants s'interrogent sur les genres de paiements à déclarer au titre des "paiements spéciaux". Nous intégrons donc le présent guide à votre trousse d'information, pour répondre à vos éventuelles questions.

### **Pourquoi est-ce important de déclarer séparément les paiements spéciaux?**

Les renseignements que vous fournissez servent principalement à produire des statistiques mensuelles sur les gains moyens, les heures supplémentaires et les heures de travail.

Il est essentiel que les renseignements relatifs à la rémunération régulière brute visent uniquement les employés qui sont rémunérés pour les services rendus ou les congés payés pour la dernière période de paye du mois.

Il ne faut pas inclure dans la dernière période de paye les autres sommes de périodes antérieures car cela fausserait les statistiques, en donnant une image inexacte des gains moyens.

### **Que sont les paiements spéciaux?**

Les paiements spéciaux sont des sommes versées aux employés. Ils sont **distincts des salaires et traitements réguliers**, sont versés à un moment quelconque du mois, et **ne portent pas exclusivement sur la dernière période de paye du mois**. Ils sont habituellement inscrits aux livres selon la méthode de comptabilité de "caisse".

*(La comptabilité de caisse est une méthode qui consiste à ne comptabiliser les produits et charges qu'au moment où les opérations en cause donnent lieu à des rentrées ou des sorties de fonds.)*

### **Exemple 1**

Au cours de la dernière période de paye du mois de référence, le mois d'avril, les employés rémunérés à l'heure ont reçu une prime de productivité totalisant 2 200 \$ pour un travail accompli entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars.

### **Réponse**

Puisque la prime de productivité ne découle pas d'un travail accompli durant la dernière période de paye du mois de référence, et puisqu'elle serait inscrite aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse, il faut alors déclarer les 2 200 \$ comme paiement spécial. Cette somme **ne doit pas** être déclarée avec la rémunération régulière brute de la dernière période de paye du mois de référence.

### **Exemple 2**

Les deux propriétaires actifs d'une entreprise ne reçoivent pas un salaire régulier. Leur rémunération prend plutôt la forme de prélèvements occasionnels. Durant le mois de référence de l'enquête, le mois d'août, ce prélèvement s'élevait à 9 200 \$.

### **Réponse**

Puisque le prélèvement ne porte pas exclusivement sur la dernière période de paye, les 9 200 \$ doivent être déclarés comme paiement spécial. Cette somme **ne doit pas** être déclarée avec la rémunération régulière brute de la dernière période de paye du mois de référence.

Nous avons dressé une liste des exemples types de paiements spéciaux. Si les paiements sont effectués sur une base régulière (par exemple, à chacune des périodes de paye), ils peuvent être inclus avec la rémunération régulière brute. Toutefois, si les paiements sont faits sur une base irrégulière (par exemple, s'ils ne sont pas versés à chaque période de paye), ils doivent être rapportés avec les paiements spéciaux. Cette liste n'est pas exhaustive. Il peut exister d'autres paiements propre à votre entreprise.

### **Exemples de paiements spéciaux**

- Allocation de service judiciaire (membre d'un jury)
- Allocation et/ou supplément de maternité ou de maladie
- Commission anticipée ou rajustement de commission
- Heures supplémentaires **payées** seulement une fois durant le mois de référence ou les paiements accumulés des mois précédents
- Honoraires supplémentaires aux professeurs d'université et aux enseignants donnant des cours du soir (en addition de la charge de travail régulière)
- Indemnité : de départ ou de cessation d'emploi, de disponibilité et/ou indemnité de rappel au travail, d'équité salariale, de préavis, de retraite, de vie chère et allocation de subsistance
- Paiements de participation aux bénéficiaires
- Paye de vacances
- Primes : annuelle, d'achèvement, de contrat, d'éloignement, d'encouragement, de maintien en poste, de Noël, de poste, de productivité, de suggestion et/ou forfaitaire d'ancienneté, de recrutement, de travail souterrain, de vente, mensuelle, pour travail à la pièce, de vente
- Pourboires contrôlés
- Prélèvements : annuels, trimestriels, mensuels et/ou périodiques par les propriétaires d'entreprises constituées en société
- Prestation et/ou indemnité pour incapacité (versée par l'entreprise)
- Salaires rétroactifs ou de règlements salariaux selon le contrat
- Rémunération d'intérim
- Salaire rétroactif ou de règlements salariaux selon le contrat
- Supplément de rémunération versé par une commission des accidents du travail

Des statistiques précises et actuelles ne peuvent être produites sans la bonne volonté et la participation continue des entreprises, des administrations publiques et de la population du Canada. Nous vous remercions de votre collaboration.